

La Fédération regroupe dix CFISPA de Wallonie, des centres spécialisés dans l'accompagnement des adultes en situation de handicap ou en incapacité de travail. Notre mission est de **favoriser l'insertion professionnelle et sociale** en proposant des parcours adaptés : formations qualifiantes, accompagnement individualisé, et soutien vers et dans l'emploi en milieu ordinaire.

Dans le cadre du **retour au travail**, nos centres jouent un rôle clé : nous aidons les personnes à **mettre à jour leurs compétences, définir un projet professionnel réaliste et réalisable, réussir leur réinsertion sur le marché du travail**, en collaboration avec les médecins conseil, les coordinateurs retour au travail et les services publics de l'emploi.

📌 1. Que sont les CFISPA ?

Les **CFISPA** sont des **centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés** en Wallonie. Ils accueillent des adultes (souvent avec une reconnaissance de handicap ou en incapacité de travail) qui ont des besoins spécifiques, afin de :

- clarifier et développer un **projet professionnel** ;
- proposer des **formations qualifiantes** adaptées en alternance formation/pratique ;
- accompagner vers un **emploi en milieu ordinaire** avec un suivi individualisé ;
- proposer un **suivi post-formation** d'environ 2 ans pour consolider l'insertion professionnelle.

Les CFISPA couvrent des **métiers ouvriers, employés et technico-qualifiés**, dans des secteurs **économiques porteurs**, avec une attention particulière aux compétences transversales (autonomie, communication, fiabilité, adaptation), essentielles à l'insertion durable.

Les CFISPA peuvent inclure des **jobcoaching et accompagnements personnalisés** pour maximiser les chances de mise à l'emploi.

📌 2. Le Dispositif “Retour au Travail” : ce que cela signifie

Le **terme « retour au travail »** s'inscrit pour les CFISPA dans le **parcours de réinsertion socioprofessionnelle**. Ce parcours s'appelle souvent « **Trajet Retour au Travail** » (RAT) et est coordonné par un **Coordinateur Retour au Travail** via la **mutualité**.

👉 Ce trajet vise à aider une personne **en incapacité de travail** à retourner sur le marché du travail, que ce soit :

- par la **reprise d'un emploi adapté** ;
- par la **recherche d'un autre emploi** ;
- par la **mise à jour ou l'acquisition de compétences** (par exemple une formation ou une réorientation professionnelle).

Le coordinateur agit en collaboration avec le médecin-conseil et les services d'emploi (FOREM, Actiris, VDAB) pour définir un **plan de réinsertion personnalisé**.

📌 3. Le dispositif Retour au travail et les CFISPA :

Les CFISPA jouent un rôle **clé dans l'accompagnement vers l'emploi**, notamment :

- ✓ En **offrant des formations adaptées** qui peuvent être **intégrées dans un plan de retour au travail** lorsque la reprise de l'activité demande une remise à niveau des compétences ou une requalification professionnelle.
- ✓ En fournissant un **accompagnement individualisé**, souvent complémentaire au travail du Coordinateur Retour au Travail et des agents d'insertion/coach.
- ✓ En étant intégrés dans les **réseaux d'acteurs de l'emploi et de l'insertion**, en **coopération avec le FOREM** et d'autres partenaires pour optimiser les trajectoires d'insertion.

👉 Par exemple, si un projet de retour au travail nécessite une formation ou des stages en entreprise, un CFISPA peut être un partenaire naturel dans ce parcours.

En résumé

- ◆ Les **CFISPA** offrent des **parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi** pour des personnes en situation de handicap ou en incapacité de travail.
- ◆ Le CFISPA propose du **jobcoaching** et du **learncoaching**.
- ◆ Le “**Retour au Travail**” est un **parcours de réinsertion** qui peut être initié par **un médecin-conseil, notamment, et il est coordonné par les mutualités** avec un Coordinateur Retour au Travail, pouvant inclure des formations et actions vers l'emploi.
- ◆ Les CFISPA peuvent intervenir comme **outil ou partenaire dans ce parcours** si une mise à niveau ou une formation adaptée s'avère nécessaire.